

SUNREF CÔTE D'IVOIRE

NEWSLETTER #1

Août 2023

Les engagements pris à l'occasion de la COP 21, intitulés « Contributions Prévues déterminées au niveau National », publiés en 2016 et révisés en mars 2022, la Côte d'Ivoire a entrepris de rehausser ses objectifs d'atténuation climatique par la réduction de 30,41% ses émissions de Gaz à Effet de Serre (au lieu de 28% initialement prévus) entre 2014 et 2030.

Le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du développement des Énergies renouvelables (MPEER) prévoit ainsi une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix de production énergétique à 45% (au lieu de 42% initialement)

Présentation du programme

C'est dans ce contexte qu'intervient le programme SUNREF Côte d'Ivoire, programme de finance verte, qui vise à promouvoir les investissements du secteur privé au bénéfice de la transition énergétique ivoirienne via le déploiement combiné d'une offre technique et financière adaptée et incitative. Il a comme finalité complémentaire de favoriser la compétitivité durable des entreprises ivoiriennes à travers la maîtrise de l'énergie.

Le programme SUNREF Côte d'Ivoire comprend une offre financière spécifique et innovante et des supports techniques :

- **Une ligne de crédit** mise à la disposition des banques partenaires, avec des conditions de partenariats privilégiées pour le financement d'investissements verts dans le secteur de l'efficacité énergétique et des Énergies renouvelables ;
- **Une assistance technique** pour les entreprises et les banques afin de les accompagner dans :
 - L'identification des opportunités d'investissement dans les domaines ciblés
 - Le montage et le suivi des projets des investissements et la sélection des technologies les mieux adaptées
 - Une assistance sur mesure selon la taille et la complexité du projet
- **Une enveloppe de primes à l'investissement** destinées aux clients bénéficiaires de l'Emprunteur pour la mise en œuvre d'Investissements éligibles.

Davantage d'informations sur le programme sont consultables sur le site du programme : <https://sunrefcotedivoire.com/sunref-cote-divoire/>

Le gouvernement ivoirien précise ses intentions d'investissement dans les énergies renouvelables

2023

Après pratiquement deux décennies de domination de la production d'énergie thermique accélérée à partir de 1990, le recours à plus d'énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie sont de nouveau au centre de la politique énergétique de la Côte d'Ivoire. Afin de respecter ses engagements relatifs aux contributions prévues déterminées au niveau national (CDN) et à l'accord de Paris signé en 2015, la Côte d'Ivoire a renforcé sa politique énergétique par la promotion de technologies peu polluantes, l'application de mesures d'efficacité énergétique et le développement de nouvelles sources d'énergies renouvelables.

Le pays a ainsi adopté un ensemble d'instruments législatifs et réglementaires qui touchent les secteurs de l'électricité, de l'industrie, du bâtiment, et du transport. Une étude du Global Green Growth Institute Côte d'Ivoire parue en Septembre 2021 a revisité les principaux instruments adoptés sur la période 2012-2020, et a examiné leur pertinence, leur cohérence, leur efficacité et leur impact en lien avec le contexte national et international, marqués par la lutte contre le réchauffement climatique et le défi de l'accès à l'énergie pour tous. Elle a analysé également les implications potentielles d'une instauration de la taxe carbone.

Enfin, l'étude a recommandé une amélioration des mécanismes d'information pour améliorer la connaissance du grand public sur les instruments législatifs et réglementaires afin d'optimiser la contribution des citoyens et des opérateurs écono-

miques à la production des énergies renouvelables, à la maîtrise de l'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement ivoirien à travers son Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables s'engage à faire de la Côte d'Ivoire le premier marché énergétique de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2030.

Pour ce faire, il vise d'une part à garantir l'approvisionnement énergétique sur tout le territoire national de manière abondante, fiable et moins coûteuse, et d'autre part à fournir l'énergie aux pays de la sous-région pour respecter ses engagements contractuels (le pays exporte environ 11 % de sa production nationale brute d'électricité vers 6 pays : Ghana, Togo, Bénin, Burkina-Faso, Mali et Liberia) et favoriser la coopération sous régionale.

Le ministère s'est doté de quatre plans directeurs évalués à 6 800 milliards de FCFA sur la période 2014-2030. Plus de la moitié des fonds a été engagée dans des projets pour une offre d'énergie électrique abondante et de qualité.

Dans une interview réalisée en Juillet 2019, Monsieur Abdourahmane CISSÉ, Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables d'alors, affirmait que de 2011 à 2018, la capacité installée est passée de 1 391 à 2 200 MW, soit une hausse de 809 MW, c'est-à-dire plus de 58 %. Quant au Temps Moyen de Cou-

pure (TMC), il est passé de 55,9 heures en 2010 à 22,3 heures par an en 2018. L'électrification rurale, sur la période 2011-2018, a enregistré 220 milliards de FCFA d'investissements. Les localités électrifiées de 2011 à 2018 (période de 7 ans), sont estimées à 2 122, contre 2 818 localités entre 1960 et 2010 (période de 50 ans). La couverture du pays en électricité d'ici à 2025 nécessitera un investissement de l'ordre de 600 milliards de FCFA. Et les abonnements sociaux coûteront 30 milliards de FCFA par an, à raison de 200 000 abonnements.

Dans ce cadre, les énergies renouvelables (petite hydraulique, biomasse, solaire et éolien) pourront apporter une précieuse contribution dans l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement ivoirien en termes de diversification des sources, d'augmentation de l'offre et de la couverture énergétique dans les localités rurales.



La politique énergétique de la Côte d'Ivoire, un grand pas vers la transition écologique

Les projets d'investissement du gouvernement dans les énergies renouvelables

- Production d'électricité à partir de biomasse (électrification décentralisée) ;
- Unité de production d'électricité à partir des déchets solides (Districts d'Abidjan et Yamoussoukro) ;
- Réhabilitation décharge d'Akouédo et valorisation du biogaz ; Centrale solaire de 2 MW ;
- Projet éolien de 6 MW ;
- Unité de production d'énergie à partir du traitement des déchets de la décharge d'Anyama ;
- Projet de production par cogénération à Ayébo, à 5km de la commune d'Aboisso (46 MW) ;
- Petite hydroélectricité à Agnéby (300 kW) Drou (1,5 MW) Aboisso/Bia (5 MW).

La formation des acteurs du développement en Côte d'Ivoire sur l'accès à la finance carbone

2023

Conscient des impacts réels et potentiels des changements climatiques sur son développement socio-économique et le bien-être de ses populations, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est engagé depuis plusieurs décennies et de manière résolue sur une trajectoire de développement bas carbone et résilient aux changements climatiques.

En effet, depuis 1994, le pays a adhéré aux protocoles et plans d'actions internationaux de lutte contre les changements climatiques, notamment à travers la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1994) et l'Accord de Paris (2016).

L'Accord de Paris, en tant que nouvel instrument universel de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), s'est fixé comme objectif de limiter l'augmentation du réchauffement à 2°C, voire 1,5°C à l'horizon 2100. Au regard de cet objectif, les pays ont pris des engagements qui devraient être révisés périodiquement après cinq (5) ans.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire a élaboré et soumis ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en 2015 prévoyant essentiellement une réduction de 28,25% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2030 par rapport à un scénario de référence.

En réponse à l'appel du relèvement de l'ambition climatique et pour combler les insuffisances identifiées dans sa première CDN (ex. absence du secteur Foresterie et les autres Affectations des Terres, FAT), la Côte d'Ivoire a soumis la version révisée de ses CDN en mai 2022. Dans la version révisée, la Côte d'Ivoire s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30,41 % d'ici 2030 par rapport au statu quo, ou de 98,95 % avec un soutien international. De plus, avec des mesures d'atténuation supplémentaires dans le secteur de l'alimentation et de l'utilisation des terres, et l'inclusion de nouveaux gaz à effet de serre, la Côte d'Ivoire a relevé significativement son ambition climatique, s'engageant résolument vers la neutralité carbone à partir de 2030.

Suite à la requête d'assistance technique du gouvernement sur les marchés carbonés adressée au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), des sessions de formation sur les marchés du carbone ont été organisées du 07 au 09 mars 2023 à SEEN Hôtel sis à Abidjan-Plateau.

Ces formations avaient pour objectif de renforcer les capacités des représentants du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales sur la finance carbone pour la mise en œuvre des Contributions

Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, il était question de :

- Former les parties prenantes clés sur les notions de base des marchés du carbone, notamment le marché réglementé et le marché volontaire du carbone, ainsi que et les NDC de la Côte d'Ivoire.
- Initier des discussions stratégiques sur l'engagement de la Côte d'Ivoire sur les marchés du carbone.

Différentes sessions de formation ont été délivrées sur les marchés réglementés du carbone au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris (pour la 1ère session), une session sur les marchés volontaires du carbone (jour 2) et une dernière session de dialogue (jour 3), permettant d'établir une feuille de route en ce qui concerne l'accès à la finance carbone principalement, et autres paiements basés sur les résultats en Côte d'Ivoire.

ACTUALITES



Photo des participants de l'atelier de formation sur les marchés du carbone

A la fin de cette formation, des recommandations ont été faites au gouvernement en vue de lui permettre une pleine participation aux marchés du carbone et à la finance carbone, notamment :

- **Mettre en place un cadre institutionnel adapté et un cadre réglementaire pertinent** pour faciliter l'accès aux marchés du carbone;
- **Renforcer de manière continue les capacités** des différentes parties prenantes nationales;
- **Elaborer une stratégie nationale sur les marchés du carbone** qui tient compte des engagements du pays dans ses CDN et de toutes les possibilités d'accès à la finance carbone.

Aujourd'hui, le PNUD accompagne la RDC, le Kenya, la Namibie, la Malaisie, l'Indonésie et le Pakistan dans leur processus de préparation pour l'accès aux marchés du carbone. Dans la même dynamique, le PNUD reste disposé à apporter toute l'assistance technique nécessaire au Gouvernement ivoirien pour l'atteinte de ses objectifs en matière de financement climatique.

ACTUALITÉS



Photo de groupe à l'issue de l'atelier pour l'élaboration d'une stratégie climatique à long terme

Organisation d'un atelier de deux jours sur le changement climatique

2023

Un atelier de deux jours sur la Stratégie Climatique à Long Terme (SC-LT) de la Côte d'Ivoire, s'est tenu les jeudi 23 et vendredi 24 février 2023, à l'hôtel Bnb Resort sis à Angré 8ème tranche. Il a rassemblé des acteurs issus des ministères, des institutions publiques et privées, des partenaires techniques et financiers, et des organisations de la société civile.

Cette rencontre est une initiative du Programme National Changements Climatiques (PNCC) du Ministère de l'Environnement et du développement Durable (MINEDD) dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée (CBIT-FEM) en Côte d'Ivoire » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et exécuté par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, M. Parfait KOUADIO a présidé l'ouverture de cet atelier. Il a expliqué que cette stratégie permettra à la Côte d'Ivoire de rehausser encore son ambition de lutte contre les changements climatiques, afin de faciliter les révisions successives qui se feront tous les cinq ans.

La SC-LT s'inscrit dans l'optique de conformer la Côte d'Ivoire avec les engagements pris au plan international notamment l'Accord de Paris, en son article 4 paragraphe 19 qui reconnaît la nécessité d'élaborer et de communiquer une stratégie à long terme sur le climat, afin que les révisions successives des CDN puissent permettre l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2030.

Cet atelier issu de la stratégie climatique à long terme (SC-LT) s'inscrit dans le cadre du projet « Amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM) » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'objectif principal de l'atelier était d'engager les acteurs clés dans le processus d'élaboration de la stratégie climatique à long terme et de définir les grandes orientations pour une neutralité carbone d'ici 2030. Les travaux ont donc servi au lancement officiel de cette mission.